

Duplicata

## RECEPISSE DE DÉPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555  
14037 CAEN CEDEX  
Tél : 02.31.85.40.00  
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

SOCIETE JDA  
85 CHEMIN DES CLERES  
76130 MONT ST AIGNAN

V/REF :

N/REF : 93 B 203 / 2005-A-3380

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CAEN certifie qu'il a reçu le 08/11/2005,

P.V. d'assemblée du 30/06/2005  
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

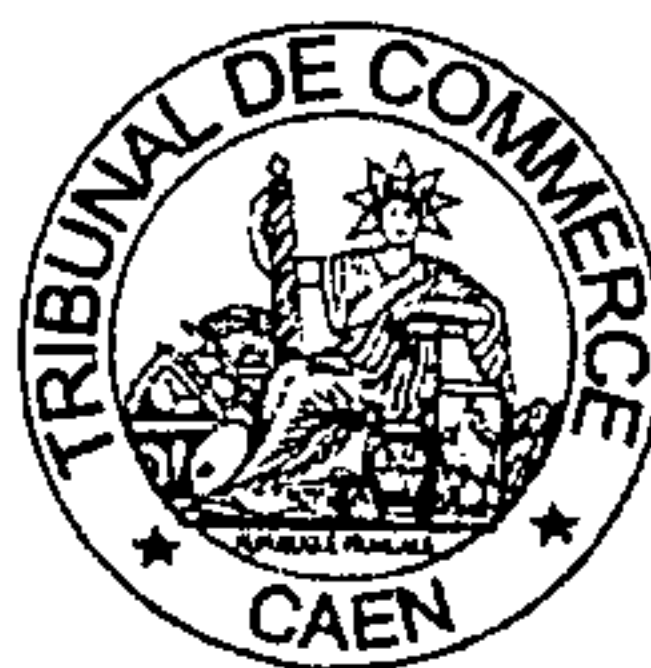
FONCIERE LES MATINES  
Société anonyme  
10 avenue de Paris  
14000 CAEN

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-3380 le 08/11/2005

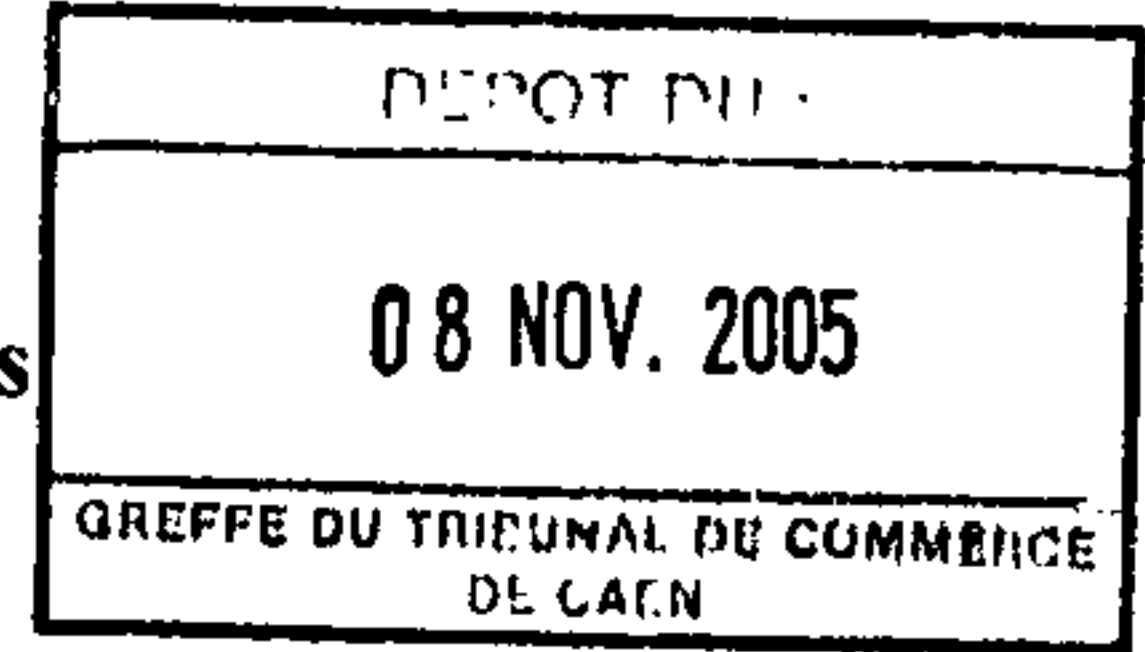
R.C.S. CAEN 390 765 675 (93 B 203)

Fait à CAEN le 08/11/2005,

Le Greffier



**FONCIERE LES MATINES**  
**Société Anonyme**  
**Au capital de 650 000 euros**  
**Siège social : 10 avenue de Paris**  
**14000 CAEN**  
**RCS CAEN 390765 675**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DES ACTIONNAIRES**

DATE DE LA REUNION : 30 JUIN 2005

LIEU DE LA REUNION : Siège social

BUREAU DE L'ASSEMBLEE : Monsieur Philippe VOVARD Président,

Sont présents les actionnaires ou mandataires ayant signé la feuille de présence au présent procès-verbal, ladite feuille en faisant partie intégrante.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat
- Fixation des jetons de présence ;
- Examen du mandat des commissaires aux comptes
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner.

DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES AVANT LES DEBATS:

- double des convocations
- pouvoirs des actionnaires représentés
- texte des résolutions proposées au vote des actionnaires
- comptes et bilans dont l'examen est à l'ordre du jour
- rapport de gestion
- rapports des commissaires aux comptes

Ces documents ont été mis à la disposition des actionnaires.

LECTURES : Il a été donné lecture :



- du texte des résolutions proposées.
- du rapport de gestion
- des rapports du commissaire aux comptes

DEBATS :

Personne n'ayant demandé la parole il a été directement procédé au vote.

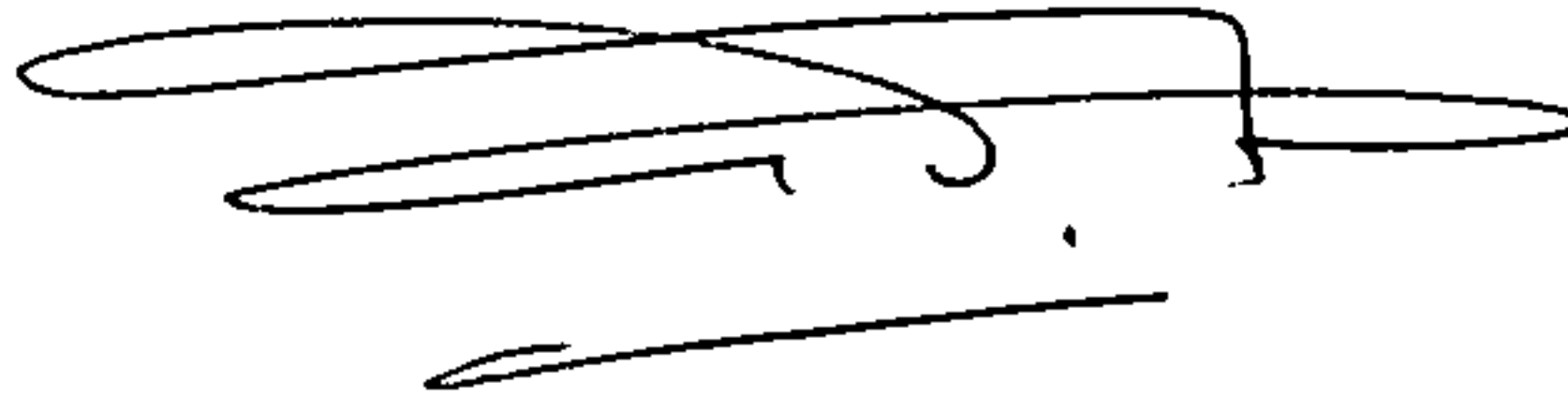
VOTE DES RESOLUTIONS : Les résolutions mises aux voix sont celles qui figurent dans les annexes au présent procès verbal.

RESULTAT DES VOTES :

Les résolutions mises aux voix ont toutes été adoptées à l'unanimité des actions titulaires de droits de vote.

CLÔTURE : Après épuisement de l'ordre du jour la séance a été levée.

SIGNATURES :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes. The signature is positioned to the right of the 'SIGNATURES :' heading.

**FONCIERE LES MATINES**  
**Société Anonyme**  
**Au capital de 650 000 euros**  
**Siège social : 10 avenue de Paris**  
**14000 CAEN**  
**RCS CAEN 390765 675**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2005 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

**EXTRAIT**

.....  
**Résolution n° 5**

Monsieur Francis WINDSOR commissaire aux comptes titulaire dont le mandat vient à expiration ayant fait savoir qu'il mettait fin à ses fonctions. De même, son suppléant ayant fait savoir qu'il ne souhaitait pas exercer ce mandat. En conséquence, les actionnaires nomment en remplacement :

**En qualité de commissaire aux comptes titulaire :**

- Monsieur Marc DARIEL, demeurant : Rue des Ajoncs 50110 Tourlaville, né le 27 février 1960 à RENNES

**En qualité de commissaire aux comptes suppléant :**

- Le cabinet AUDIT EXPERTISES dont le siège social est LE QUESNOY 50300 SAINT MARTIN DES CHAMPS

**Résolution n° 6**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités de dépôt ou de publicité.

.....  
